

## Compte-rendu du Conseil municipal du mardi 11 juin 2013, 18h30.

Présents : M. CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, M. GRILLON Hubert, Mme NANDROT Anic, Mme LECORDIER Denise, Mme CHARUA Josette, Mme GUERY JALMAIN Nicole, Mme RAPEAU Lydie, M. LHAUTE Sylvain, M. GERMAIN Thierry, M. DHOMPS Jacques, Mme DESTREM Michèle

Représentés : Mme BOUHOIR Henriette représentée par M. GRILLON Hubert  
Mme PASQUIER Michèle représentée par M. FLOUZAT Roland  
Mme SPALKE Mireille représentée par M. DHOMPS Jacques

Début de séance : 18h30

Secrétaire de séance : M. FLOUZAT Roland

### 1- Travaux d'assainissement – virements de crédits :

- Des travaux supplémentaires exécutés sur la rénovation du réseau et de la station d'épuration, précédemment votés, nécessitent un virement de crédits de l'opération 1003 à l'opération 1004. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de virer la somme de 50 083€ de l'opération 1003 à l'opération 1004.

### 2- Travaux halte-repos –avenant lot n°12

- Des travaux supplémentaires ont été réalisés sur le lot espaces verts pour un montant de 215.64€ HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces travaux supplémentaires et vote l'avenant correspondant.

### 3- Questions diverses

- Subventions exceptionnelles : Lors de la fête patronale, qui a connu un vif succès, les associations du Tennis-club et la Vie de l'Ecole ont assuré le ravitaillement des intervenants d'animation sur les deux jours (musiciens de la fanfare et du bal, joueurs). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge ces dépenses et de voter les subventions exceptionnelles suivantes :
  - o Au Club de tennis : 475,50€
  - o À la Vie de l'Ecole : 597.50€
- M. GRILLON Hubert fait le point sur la question du dépôt de pain. Les professionnels rencontrés ont décliné l'offre. Le gérant du bar/épicerie propose d'assurer un dépôt de pain dans les locaux de l'ancienne boulangerie si les conditions faites par la mairie le permettent. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer une nouvelle convention d'occupation des locaux pour la période de l'été, à titre gratuit, à charge de l'occupant d'assurer les locaux et de s'engager à restituer les locaux et les matériels dans l'état où ils lui ont été confiés. Monsieur le Maire est chargé de rédiger la convention.

---

- Des nouveaux panneaux indicateurs de la Loire à vélo, fournis par le Conseil Général, seront posés pour clarifier le parcours.

- Le contentieux avec le cabinet d'architecte qui suit les travaux de la halte-repos est géré au mieux des intérêts de la commune.

- Monsieur le Maire a demandé un rendez-vous téléphonique avec le partenaire privé sensé être intéressé par un investissement dans l'agrandissement du port de plaisance.

Fin de séance à 19h25.